



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

SECRETAIRE GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

PRESIDENT OF REGIONAL COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS**DECISION REGIONALE N° DDT /DR/RO/PCR/SG/2023 du 06 MARS 2023**

PORANT INFRACTUOSITE DU LOT 3 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2023 DU 27 JANVIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE EXPERIMENTAL AU LYCEE CLASSIQUE DE BATIE (LOT1), CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE DE BADENKOP (LOT2) ET CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE SCIENTIFIQUE AU LYCEE BILINGUE DE BANGAM (LOT3), DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de **FOCKA FOCKA Jules Hilaire** comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
 Vu la Décision Régionale N° /DR/RO/PCR/SG les 2021 portantes constatations de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
 Vu Le Procès-Verbal N°15/PV/RO/PCR/CIPM/2023 du 03 Mars 2023 ;
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : LE LOT 3 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/RO/PCR/CIPM-BEC/2023 DU 27 JANVIER 2023, RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE SCIENTIFIQUE AU LYCEE BILINGUE DE BANGAM, DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX EST DECLARE INFRACTUEUX.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.

1 AVR 2023

Bafoussam, le

06 MARS 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST**AMPLIATION**

- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- CIPM
- ARCHIVES

